

VILLE DE
RIORGES

N° DCM_2023_190

OBJET :

**PATRIMOINE – VOIRIE –
RESEAUX ET DEPLACEMENTS**

**CONSTRUCTION ET
EXTENSION DES LOCAUX DU
SERVICE PATRIMOINE ET
ENERGIES AU CENTRE
TECHNIQUE MUNICIPAL**

**APPROBATION D'UN AVENANT
AU LOT N° 13**

Délibération du Conseil Municipal

Séance du 16 mars 2023 – 20 h 30

LE MAIRE CERTIFIE

1. *Que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite le 9 mars 2023 dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite, conforme au texte du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée, par extrait à la porte de la Mairie le 17 mars 2023.*

2. *Que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance, était de 33 sur lesquels il y avait 28 membres présents, savoir :*

Jean-Luc CHERVIN, *maire* ; Véronique MOUILLER, Eric MICHAUD, Isabelle BERTHELOT, Nabih NEJJAR, Jacky BARRAUD, Brigitte BONNEFOND, Daniel CORRE *adjoints* ; Jean-Luc REYNARD, Martine SCHMÜCK, Pierre BARNET, Pascaline PATIN, Thierry ROLLET, *conseillers municipaux délégués*, Michelle BOUCHET, Delphine DEBATISSE, Cédric SCHÜNEMANN, Brigitte MACAUDIERE, Chantal LACOUR, Michel CELLIER, Valérie MACHON, Richard MOUSSÉ, Christian SEON, Bénédicte PARIS, Jean CLERET, Catherine ZAPPA, Vincent MOISSONNIER, Bernard JACQUOLETTO et Catherine REMY-MENU, *conseillers municipaux*.

Absent avec excuses : Nathalie TISSIER-MICHAUD, André CHAUVET, *adjoints*, Andrée RICCETTI, Caroline PAIRE, *conseillers municipaux*.

Absent sans excuse : Jean-Marc DETOUR, conseiller municipal

Secrétaire élu pour la durée de la session : Michel CELLIER

A l'ouverture de la séance, M. le Président précise qu'aucun pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales n'a pas déposé sur le bureau de l'assemblée ;

NOMS DES MANDANTS	NOMS DES MANDATAIRES
Nathalie TISSIER-MICHAUD André CHAUVET André RICCETTI Caroline PAIRE	Isabelle BERTHELOT Daniel CORRE Véronique MOUILLER Catherine ZAPPA

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

PATRIMOINE-VOIRIE – RESEAUX ET DEPLACEMENTS

**CONSTRUCTION ET EXTENSION DES LOCAUX DU SERVICE PATRIMOINE
ET ENERGIES AU CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL
APPROBATION D'UN AVENANT AU LOT N° 13**

Jean-Luc REYNARD, conseiller municipal délégué, en charge des parcs et paysages, des déplacements et de la propreté, expose à l'assemblée :

Dans le cadre des travaux de construction et d'extension des locaux du service « patrimoine et énergies » au centre technique municipal, une consultation a été passée en procédure adaptée selon l'article L.2123-1 du Code de la commande publique.

Après attribution des marchés par la commission spéciale des offres réunie le 15 décembre 2021, le conseil municipal, dans sa séance du 3 février 2022, a autorisé, entre autres, le maire à signer le marché avec la société suivante :

Lot 13 : Aspiration des copeaux

Entreprise M.O.B – 03000 BRESSOLLES,

pour un montant de 46 227 ,00 € HT

55 472,40 € TTC

Au cours de l'exécution du chantier, il s'est avéré nécessaire de modifier les travaux d'aspiration. Suite à l'avenant du lot n°2 : charpente métallique passé avec la société MONT, la structure de la charpente métallique gros œuvre qui devait recevoir l'aspiration extérieure a été modifiée. L'aspiration initialement prévue au lot n°13 doit être remplacée pour une aspiration intérieure avec un groupe extracteur dans le bâtiment.

Cela correspond à un montant en moins-value de 8 772,00 € HT soit 10 526,40 € TTC ;

Ces travaux représentent un coût en moins-value de 10 526,40 € TTC, ce qui porte le montant du lot n° 13 à 44 946,00 € TTC (– 18,97 %).

Afin de prendre en compte ces modifications, un avenant doit être passé avec le prestataire de ce lot.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la commande publique ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

1°) approuve l'avenant n° 1 au lot n° 13 "aspiration de copeaux", passé avec la société M.O.B dans le cadre des travaux de construction et d'extension des locaux du service « patrimoine et énergies » au centre technique municipal.

.../...

2°) précise que l'objet dudit avenant porte sur le remplacement de l'aspiration initialement prévue au lot n°13 par une aspiration intérieure avec un groupe extracteur dans le bâtiment.

3°) dit que cet avenant correspond à un montant en moins-value de 8 772,00 € HT soit 10 526,40 € TTC, ce qui porte le montant du lot n° 13 à 44 946,00 € TTC (– 18,97 %).

4°) autorise le maire à le signer.

Riorges, le 17 mars 2023

Le secrétaire de séance,
Michel CELLIER

Le Maire,
Jean-Luc CHERVIN